

Conseil d'administration de l'Office National des Anciens Combattants  
et Victimes de guerre.

Session plénière du mercredi 23 novembre 2022

**15 – COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF DE REHABILITATION MILITARO-SOCIALE  
ATHOS**

► **Genèse du dispositif ATHOS**

Confrontée, dès le début des années 1990 à la problématique des blessés psychiques (première Guerre du Golfe ; engagements au Rwanda et dans les Balkans) et surtout dans la décennie 2010, à un net accroissement des cas déclarés de militaires atteints d'un syndrome de stress post-traumatique en lien avec le durcissement croissant des opérations menées par la France sur les théâtres d'opérations extérieures (notamment en Afghanistan et au Sahel), l'armée de Terre, la plus touchée et la plus sensible à l'importance de ne pas laisser ses blessés sur le bord du chemin, s'est aussitôt fortement mobilisée.

En corolaire, la question a été prise en compte début 2019 à l'échelle du ministère des armées avec la mise en place d'un premier « Plan d'action ministériel 2019-2022 relatif au rétablissement du blessé psychique », articulé autour de 3 axes : sensibilisation, réhabilitation et accompagnement vers l'emploi.

La création des maisons ATHOS émane d'une volonté forte du général Bosser, alors chef d'état-major de l'armée de Terre, d'offrir un dispositif de soutien rapide et efficace aux militaires atteints d'un état de syndrome psycho-traumatique (SPT) en lien avec le service.

Désocialisation, isolement, conflits familiaux, sentiment d'abandon ou d'inutilité, dévalorisation, vulnérabilité sont autant de conséquences possibles d'une blessure psychique. Complémentaire d'autres dispositifs, ATHOS propose un accompagnement non médicalisé et centré sur la réhabilitation, étape intermédiaire entre le parcours de soin médical et la réinsertion sociale et professionnelle du blessé psychique.

Le principe directeur consiste à placer le blessé au centre de son parcours et de sa reconstruction.

- : - : - : -

► **Le projet et sa pérennisation**

En février 2019, ATHOS a été lancé en mode projet, avec l'ambition d'avancer très vite vers des résultats concrets grâce à une comitologie dense et pilotée au plus haut niveau de l'armée de Terre, mettant en œuvre un mandat interarmées.

Ainsi, en coordination étroite avec le service de santé des armées et les services du secrétariat général pour l'administration, l'armée de Terre a mis en œuvre un dispositif de réhabilitation psychosociale fondé sur un programme adapté à la spécificité des militaires blessés psychiques afin d'optimiser leur réinsertion sociale et/ou professionnelle.

De fait, en 2 à 3 ans seulement, avec l'IGESA comme opérateur, 3 maisons ATHOS ont pu être créées et inaugurées ; à Toulon et Bordeaux début 2021 puis à Aix-les-Bains en avril 2022.

L'offre du dispositif Athos s'articule autour de 4 axes :

- Le volontariat du blessé ;
- La cogestion de la maison ;
- La progressivité du programme ;
- Et sa personnalisation.

Elle se caractérise par :

- des maisons accueillantes, ancrées dans leur territoire et dotées de tous les outils permettant la prise en compte des militaires blessés psychiques et de leurs familles éligibles à un parcours de réhabilitation ;
- une équipe socle dans chaque maison composée d'un directeur, d'un directeur adjoint et de plusieurs accompagnateurs en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des activités et des procédures permettant la réalisation de parcours de réhabilitation individualisée ;
- un partenariat avec le Service d'action sociale des armées et Défense mobilité, deux acteurs clés de la prise en charge pluridisciplinaire ;
- des modes opératoires fondés sur les principes de la réhabilitation psychosociale dans tous ses aspects non médicalisés ;
- des activités mises en œuvre par les membres, appuyées par les encadrants de l'équipe socle et par les intervenants extérieurs mobilisés, au profit de la réhabilitation sociale et professionnelle du blessé.

Cette expérimentation a totalement atteint ses objectifs initiaux ; le concept s'est avéré pertinent et le dispositif viable et performant. Sa mise en œuvre s'est enrichie des apports d'un travail collégial fondé sur une approche multidisciplinaire de la réhabilitation. Le terme « réhabilitation militaro-sociale des militaires blessés psychiques » traduit la synergie entre des pratiques civiles éprouvées et des particularités liées à l'identité militaire des blessés, il affiche ainsi clairement la double spécificité du cadre institutionnel MINARM et de l'approche non-médicalisée.

Il est donc temps désormais de tourner la page du projet-pilote et de consolider durablement le dispositif.

Cette pérennisation est nécessaire car le recensement des blessés psychiques potentiellement éligibles montre qu'il est nécessaire de d'élargir ce dispositif, sous forme de nouvelles maisons d'accueil, et de développer certains concepts complémentaires du type « ATHOS nomade » permettant d'aller au contact des blessés psychiques non encore membres ou trop éloignés.

Elle est également nécessaire parce que les troubles psychiques dont souffrent ces militaires ex-combattants peuvent ressurgir, sous l'effet de stimuli divers, à n'importe quel moment de leur vie, même s'ils sont considérés comme durablement stabilisés et ont retrouvé un emploi, y compris après qu'ils aient été radiés des contrôles. C'est pourquoi, ils sont légitimement accueillis dans les maisons ATHOS comme membres à vie.

- - - - -

#### ► Le transfert de la gouvernance à l'ONACVG

Le besoin de pérennisation du dispositif ATHOS et la nécessité d'un accompagnement des blessés psychiques dans la durée ont conduit l'armée de terre à privilégier une reprise de la gouvernance du programme par l'ONACVG, établissement dont la vocation est d'aider et accompagner les combattants dans la durée et qui, grâce à son maillage territorial assure déjà le suivi de ces blessés au terme de leur congé de longue durée maladie, où qu'ils résident sur le territoire national.

Dès le 1er janvier 2023, afin d'assurer la continuité du dispositif, l'enveloppe budgétaire déjà allouée au dispositif ATHOS pour l'année 2023 sera transférée à l'ONACVG. Celle-ci s'élève à

2,9 M€. Elle comprend la possibilité de créer jusqu'à deux maisons ATHOS supplémentaires et jusqu'à 3 ETP dédiés à ATHOS au sein de la DG de l'ONACVG. Dès le PLF 2024, il reviendra à l'ONACVG de programmer le budget ATHOS.

La réforme de la gouvernance du dispositif interviendra en principe le 1er juillet 2023. La mise en œuvre devrait s'inscrire dans la continuité des décisions prises durant la phase pilote, qui prévoient une gouvernance partagée entre :

- l'ONACVG, au niveau du pilotage stratégique et fonctionnel d'une part ;
- et l'IGESA d'autre part, agissant en tant qu'opérateur et organisme gestionnaire des maisons.

Au sommet de la pyramide de cette gouvernance, siègera un Comité de direction (CODIR) associant le SGA (tutelle commune aux deux établissements publics que sont l'ONACVG et l'IGESA) d'une part et le Chef d'état-major de l'armée de Terre, d'autre part.

- : - : - : -